



DOCUMENT D'ÉVALUATION

**CADRE D'ÉVALUATION DE
L'INITIATIVE POUR LES VICTIMES
D'ACTES CRIMINELS**

Sommaire

Mars 2001

**Division de l'évaluation
Section de l'intégration et de la coordination de la politique**

TABLE DES MATIÈRES

| | |
|--|----------|
| 1. INTRODUCTION..... | 1 |
| 2. CONTEXTE | 1 |
| 3. OBJECTIFS DE L’INITIATIVE | 2 |
| 3.1 Structure de prestation de l’Initiative..... | 3 |
| 4. OBLIGATION DE RENDRE COMPTE DES RÉSULTATS..... | 4 |
| 5. STRATÉGIE D’ÉVALUATION SUGGÉRÉE..... | 4 |
| 5.1 Évaluation officielle du programme | 4 |
| 5.1.1 Évaluation de mi-mandat..... | 4 |
| 5.1.2 Évaluation sommative..... | 5 |
| 5.2 Rapport annuel et mesure du rendement..... | 5 |
| 5.3 Études auxiliaires | 6 |

ANNEXE A : Modèle logique de l’Initiative pour les victimes d’actes criminels

ANNEXE B : Cadre d’évaluation de l’Initiative pour les victimes d’actes criminels

1. INTRODUCTION

Pour pouvoir approuver le financement des quatre années restantes (2001-2002 à 2004-2005) de l'Initiative pour les victimes d'actes criminels, il avait été demandé au ministère de la Justice de présenter un cadre d'évaluation et une stratégie de mesure du rendement. En réponse à cette exigence, la Division de l'évaluation a travaillé en étroite collaboration avec le Centre de la politique concernant les victimes et le Groupe consultatif en matière d'évaluation (GCE)¹ pendant toute la préparation du cadre. Le présent rapport résume le cadre d'évaluation, qui servira aussi de document technique.

2. CONTEXTE

Dans les années 1990, les victimes d'actes criminels et leurs porte-parole se sont fait davantage entendre pour faire valoir le rôle des victimes dans le système de justice pénale et parvenir à un meilleur équilibre entre leurs droits et ceux des accusés. Les politiciens fédéraux ont répondu à ce mouvement en lançant une étude globale du rôle des victimes dans le système de justice pénale. En 1998, le Comité permanent de la Chambre des communes déposait son rapport intitulé *Le droit des victimes – Participer sans entraver*. Ce rapport recommandait l'élaboration d'une stratégie visant à reconnaître le rôle des victimes dans le système de justice pénale ainsi que des modifications du *Code criminel* et de la *Loi sur le système correctionnel et à la mise en liberté sous condition*. Le rapport recommandait aussi la création d'un bureau fédéral pour les victimes d'actes criminels au ministère de la Justice.

En décembre 1999, le gouvernement du Canada a répondu en apportant des modifications du *Code criminel* (projet de loi C-79) qui concernaient les victimes d'actes criminels. À l'époque, le gouvernement fédéral n'avait identifié aucune ressource financière pour financer l'entrée en vigueur de ces modifications. Le ministère de la Justice avait également créé le Centre de la politique concernant les victimes, à l'interne, qui était financé à l'origine par des ressources existantes. En février 2000, le budget fédéral a alloué un total de 25 millions de dollars sur cinq ans au profit de l'Initiative pour les victimes d'actes criminels.

Celle-ci a été lancée après l'annonce en mars 2000 et l'approbation dans le budget d'une présentation à l'organisme central en juin. Essentiellement, l'Initiative mettait sur pied le Centre de la politique concernant les victimes (dont un processus d'élaboration de la politique et de consultations s'y rapportant) et procurait des fonds à l'appui des activités de recherche, de

¹ Chargé de fournir régulièrement des avis à la division de l'Évaluation pour ce qui a trait à l'évaluation globale de l'Initiative, le GCÉ comprend des membres du Groupe fédéral-provincial-territorial sur les victimes d'actes criminels et du personnel du ministère de la Justice provenant du Centre de la politique concernant les victimes, de Recherche et Statistique, de la Division des relations intergouvernementales et externes et de la Division de l'évaluation.

coordination et de communication. Le Fonds destiné aux victimes d'actes criminels a été créé pour aider les provinces et les territoires à appliquer les modifications législatives et pour permettre aux organisations non gouvernementales (ONG) d'élaborer et d'utiliser de plus en plus des méthodes novatrices dans la prestation des services aux victimes. Dans des circonstances exceptionnelles, le Fonds a également fourni un appui direct aux victimes ou aux membres survivants de leur famille². Le Fonds dispose d'un total de 9,6 millions de dollars en subventions et contributions sur une période de cinq ans.

En créant le Centre de la politique concernant les victimes, le gouvernement fédéral reconnaissait la division constitutionnelle des pouvoirs et la place du système de justice pénale au Canada. L'intention était de travailler ensemble, avec les provinces et les territoires, à des améliorations qui bénéficieraient aux victimes. On s'est inquiété, aux niveaux provincial et territorial, de ce que le Centre de la politique ne vienne doubler les efforts en cours et qu'il ne s'ingère dans la prestation des services. Aussi, on craignait qu'il n'entraîne la création d'une vaste bureaucratie qui absorberait des fonds destinés aux services et aux programmes. Ces préoccupations sont à la base de la création du Centre de la politique dont l'objet est de faciliter l'application des mesures prises au niveau des provinces et des territoires et de leur donner une direction. C'est pour cette raison que le Centre de la politique a si fortement encouragé et facilité leur participation à l'évaluation de l'Initiative.

3. OBJECTIFS DE L'INITIATIVE

L'objectif d'ensemble de l'Initiative pour les victimes d'actes criminels est d'accroître la confiance des victimes dans le système de justices pénale.

Les principaux objectifs sont les suivants :

- S'assurer que les victimes et leur famille sont informées de leur rôle dans le système de justice pénale et des services et de l'aide dont elles disposent;
- Promouvoir la capacité du ministère de la Justice d'élaborer des politiques, des lois et toute autre initiative prenant en considération le point de vue des victimes;

² L'objet de l'aide financière est de fournir une aide d'urgence aux victimes ou aux membres survivants de leur famille confrontés à des difficultés inhabituelles (à la discrétion du directeur du Centre de la politique concernant les victimes) et d'aider les membres survivants des familles de victimes d'homicide à assister aux premières audiences sur l'admissibilité à la libération conditionnelle. Un total de 175 000 dollars par an est disponible pour cette forme d'aide.

- Sensibiliser davantage le personnel du système de justice pénale, les professions apparentées et le public aux besoins des victimes d'actes criminels, aux dispositions législatives conçues pour les protéger et aux services existant pour leur venir en aide;
- Élaborer et diffuser de l'information sur les méthodes efficaces existant au Canada ou à l'étranger pour répondre aux besoins des victimes.

En aidant les provinces et les territoires qui travaillent avec les victimes, l'Initiative renforcera le rôle des victimes dans le système de justice pénale.

3.1 Structure de prestation de l'Initiative

Le Centre de la politique représente un modèle unique de prestation de l'Initiative. D'autres initiatives lancées par le Ministère ont pu se réaliser grâce à une « équipe » à l'intérieur d'une unité (Ex. : le Centre national de prévention du crime, le Projet concernant les pensions alimentaires pour enfants). « L'équipe » est une unité qui réunit toutes les ressources (gestionnaires des finances, chercheurs, analystes de politiques, avocats). L'avantage de cette structure est qu'elle regroupe en une seule unité toutes les compétences et les ressources requises. Son inconvénient, c'est le risque pour l'équipe de se trouver isolée du Ministère puisque les activités quotidiennes sont gérées à l'intérieur de l'équipe. Le Centre de la politique travaille sur le modèle d'une quasi équipe, sur la base d'une cogestion.

Le modèle de la quasi équipe repose sur les membres internes et externes de l'équipe. Cela signifie que le directeur du Centre de la politique gère directement certains des membres de l'équipe, alors que d'autres directeurs, dans d'autres secteurs du Ministère, cogèrent d'autres membres de l'équipe. Le Centre de la politique peut recourir à du personnel externe dans le cadre d'accords de services avec d'autres unités du Ministère. Le personnel externe travaille dans des secteurs spécialisés comme la recherche, le financement et l'évaluation³. Bien que le personnel externe relève également du directeur du Centre de la politique ses membres sont des employés d'autres groupes. Cela signifie que le Centre de la politique est en partie de « nature virtuelle » en ce qui concerne la structure organisationnelle de la prestation. En effet, le Centre de la politique se fonde, pour réaliser son travail, sur une équipe de base et sur un personnel dont la gestion relève également d'autres services. Le Ministère voudra suivre cet arrangement dans les évaluations futures pour s'assurer de son efficacité.

³ La Division de l'évaluation travaille en étroite collaboration avec le Centre de la politique pour tous les aspects touchant l'évaluation de l'Initiative; elle bénéficie d'une entente officielle de services à cet effet; toutefois, le lien hiérarchique reste indépendant du Centre de la politique.

4. OBLIGATION DE RENDRE COMPTE DES RÉSULTATS

Les résultats clés ou à long terme de cette Initiative sont les suivants :

- Une approche intégrée face à la politique des victimes d'actes criminels,
- Des réponses aux besoins des victimes plus efficaces,
- Un accès accru aux services,
- Une plus grande sensibilisation aux droits des victimes,
- Une capacité renforcée des fournisseurs de services.

Bien que la responsabilité de l'Initiative pour les victimes d'actes criminels incombe au directeur du Centre de la politique concernant les victimes, il est important de souligner que la capacité, pour le Centre de la politique, de réaliser ses objectifs est également influencée par les autres intervenants. Des résultats se produiront ou au contraire manqueront de se produire grâce ou à cause des mesures ou des politiques adoptées par d'autres niveaux de gouvernement ou d'autres partenaires ou intervenants auprès des victimes.

5. STRATÉGIE D'ÉVALUATION SUGGÉRÉE

La stratégie d'évaluation consiste en une évaluation officielle du programme; elle comprend aussi le dépôt d'un rapport annuel, des mesures de rendement et des études auxiliaires conçues pour compléter les deux premiers éléments. L'évaluation de mi-mandat sera réalisée entre décembre 2001 et mai 2002 et l'évaluation sommative entre janvier 2004 et juillet 2004.

5.1 Évaluation officielle du programme

5.1.1 Évaluation de mi-mandat

Au moment de l'évaluation de mi-mandat, il sera encore trop tôt pour observer nombre des répercussions de l'Initiative⁴. Par conséquent, l'évaluation portera principalement sur ce qui aura été fait, sur l'efficacité avec laquelle le Centre aura géré son programme d'activités et sur une

⁴ Le moment de l'évaluation de mi-mandat a d'importantes conséquences sur la disponibilité et la qualité des données. Il a été demandé au Centre de la politique de déposer son rapport tôt – dans les deux ans du lancement de l'Initiative – et cela représente un vrai défi dans la quête de données suffisantes pour répondre adéquatement aux questions de mise en œuvre. Si l'on examinait certaines des questions plus tard en 2002, cela permettrait de recueillir plus de données mais il serait alors trop tard pour examiner ces questions dans le cadre de l'évaluation sommative.

évaluation préliminaire de la mesure dans laquelle l'Initiative aura aidé les provinces, les territoires et les organisations non gouvernementales. L'évaluation de mi-mandat devrait permettre de repérer les activités clés de l'Initiative qui peuvent être évaluées par rapport à des changements qui se produiront à long terme. Elle examinera également dans quelle mesure la stratégie de mesure du rendement et les pratiques de collecte des données facilitent le suivi et la gestion continus de l'Initiative pour les victimes d'actes criminels.

5.1.2 Évaluation sommative

L'évaluation sommative portera principalement sur la question de savoir si l'Initiative reste pertinente et si elle a réussi à atteindre ses objectifs; elle portera aussi sur ses conséquences pour les intervenants. Il sera important d'évaluer dans quelle mesure le Centre de la politique aura réussi à suivre les répercussions du projet de loi C-79 et dans quelle mesure il aura pu venir en aide aux provinces et aux territoires.

5.2 Rapport annuel et mesure du rendement

Un élément important de l'Initiative est le suivi permanent du rendement du Centre de la politique. Cette information s'intégrera dans l'évaluation officielle d'ensemble de l'Initiative. La mesure du rendement sera complétée par une étude permanente de la mesure des progrès réalisés dans la concrétisation des engagements du gouvernement en réponse au rapport du Comité permanent intitulé « *Le droit des victimes – Participer sans entraver* » et plus particulièrement des modifications au *Code criminel*. Le Centre de la politique fera rapport annuellement aux organismes centraux ainsi qu'au Parlement via le rapport ministériel sur le rendement.

En février 2001, le GCE a participé à un atelier d'une journée sur la mesure du rendement. Cet atelier a cerné certaines mesures de rendement pratiques intéressantes tant pour le Centre de la politique que pour les provinces et les territoires. La stratégie de collecte des données se doit d'être pratique et ne doit pas imposer une surcharge de travail au Centre de la politique. La stratégie se fonde aussi sur les répercussions définies dans le modèle logique et sur l'engagement de faire rapport aux organismes centraux sur les résultats clés. Le cadre et les mesures de rendement seront présentés au Groupe de travail fédéral-provincial-territorial sur les victimes d'actes criminels, à sa réunion d'avril 2001, qui devra les confirmer.

5.3 Études auxiliaires

Plusieurs études distinctes sont prévues qui viendront s'intégrer à l'évaluation officielle et aux mesures continues du rendement. Le cadre a suggéré les études suivantes :

- D'ici la fin de l'exercice 2000-2001, une étude pour décrire le contexte dans lequel fonctionnent les services aux victimes à l'intérieur du système de justice pénale dans chaque juridiction. L'objet de cette étude est de mieux comprendre dans quelle mesure chaque juridiction a été concernée par l'aide du Centre de la politique.
- En 2001-2002, une étude de référence sera entreprise pour documenter le degré de sensibilisation des victimes d'actes criminels aux questions suivantes et choisir des intervenants clés : les modifications du *Code criminel*; l'Énoncé canadien de principes fondamentaux de justice relatifs aux victimes d'actes criminels; les initiatives en matière de politiques pour les victimes d'actes criminels; les résultats des recherches financées et les leçons apprises des interventions novatrices financées. En 2003-2004, un suivi sera fait pour déterminer si ce degré de sensibilisation a évolué.
- Des études de cas sont prévues pour 2003-2004. Elles comprendront une analyse en profondeur des sites choisis ou des projets financés. Le but est de définir les actions réussies et les leçons apprises des différentes méthodes utilisées et la façon dont elles répondent aux besoins des victimes.

ANNEXE A

Modèle logique de l'Initiative pour les victimes d'actes criminels (Montant total de 25 millions de dollars de 2000-2001 à 2004-2005)

| BUT GLOBAL | | OBJECTIFS | | | |
|--|---|--|---|---|--|
| Accroître la confiance des victimes d'actes criminels dans le système de justice pénale | | - S'assurer que les victimes d'actes criminels et leur famille connaissent leur rôle dans le système de justice pénale et les services auxquels elles ont accès. - Améliorer la capacité du MJ d'élaborer des politiques, des lois et d'autres initiatives qui tiennent compte des points de vue des victimes. - Rendre le personnel du système de justice pénale, les membres des professions connexes et le grand public plus conscients des besoins des victimes d'actes criminels, des dispositions législatives destinées à les protéger et des services de soutien qui leur sont offerts. - Mettre au point et diffuser de l'information au sujet des approches efficaces pour répondre aux besoins des victimes d'actes criminels. | | | |
| ACTIVITÉS | EXTRANTS | CLIENTÈLE CIBLE | RÉSULTATS ESCOMPTÉS | | |
| | | | Court terme (1 à 2 ans) | (3 à 5 ans) | Long terme (5 à 10 ans) |
| Coordination et intégration | <ul style="list-style-type: none"> Réunions du GTFPT Conférences Projets conjoints Liens internationaux Échange de données et de conseils Procès-verbaux de réunions/comptes rendus de décisions Consultations Élaboration de partenariats Réseau de spécialistes | Victimes d'actes criminels Organismes gouvernementaux <ul style="list-style-type: none"> Provinces et territoires Services aux victimes Ministères fédéraux jouant un rôle au sein du SJP Ministère de la Justice Procureurs de la Couronne Tribunaux Services policiers Services correctionnels Organismes non gouvernementaux <ul style="list-style-type: none"> Défenseurs des droits des victimes Fournisseurs de services aux victimes Universitaires et chercheurs Collectivités autochtones Récipiendaires de subventions admissibles Public Organismes internationaux (gouvernementaux et non gouvernementaux) | <ul style="list-style-type: none"> Coordination des activités Échange de données accru Réduction des chevauchements et des lacunes dans les programmes Communication et coopération accrues entre le personnel du SJP Conseils uniformes en matière de politique Capacité de fournir des précisions d'ordre juridique au besoin Amélioration des relations et de la collaboration entre les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux | <ul style="list-style-type: none"> Accès accru aux services aux victimes et à l'information destinée aux victimes d'actes criminels Intégration des activités du MJ Approche plus intégrée en ce qui touche l'élaboration de la politique concernant les victimes | <ul style="list-style-type: none"> Confiance accrue dans le SJP Prestation plus efficace des services aux victimes Prise en compte des besoins des victimes de façon plus efficace |
| Recherche et élaboration des politiques | <ul style="list-style-type: none"> Recherche et analyse juridiques Notes et documents d'information Plan relatif à la recherche sur les politiques (priorités) Connaissance des questions concernant les victimes Évaluations des projets Mesure du rendement/statistiques sur le rendement Études et documents de référence Enseignements et pratiques exemplaires | | <ul style="list-style-type: none"> Meilleure connaissance des questions concernant les victimes et des questions connexes Amélioration de la capacité de recherche Études intéressantes les intervenants Capacité d'effectuer une analyse comparative des activités antérieures Réduction des chevauchements et des lacunes dans la recherche menée par les divers paliers de gouvernement | <ul style="list-style-type: none"> Amélioration de la capacité d'élaborer des politiques et de la capacité d'influer sur les mesures législatives Capacité d'évaluer les conséquences des dispositions du <i>Code criminel</i> Capacité d'établir les tendances dans les besoins des victimes Prise de décisions fondées sur des connaissances Consolidation du financement disponible pour la recherche | <ul style="list-style-type: none"> Adoption de politiques et de programmes reflétant la diversité culturelle des victimes Capacité de répondre de façon plus rapide et efficace aux besoins des victimes |
| Communication et sensibilisation du public aux questions juridiques | <ul style="list-style-type: none"> Site(s) Web Centre de documentation Matériel de communication Reportages et communiqués Guides de présentation des demandes | | <ul style="list-style-type: none"> Meilleure connaissance du rôle des victimes d'actes criminels Échange de données accru Meilleure information pour les victimes Meilleure connaissance des services aux victimes | <ul style="list-style-type: none"> Meilleure perception du SJP Meilleure connaissance des droits des victimes Meilleure connaissance des services aux victimes | <ul style="list-style-type: none"> Meilleure sensibilisation du public Confiance accrue dans le SJP Désir accru de participer au SJP |
| Appui accordé aux provinces et aux territoires et appui obtenu de leur part | <ul style="list-style-type: none"> Ententes relatives aux subventions et aux contributions Projets pilotes Projets conjoints Partenariats Consultations de travail Échange de données Recherche et évaluation des projets | | <ul style="list-style-type: none"> Faciliter la mise en oeuvre des dispositions du <i>Code criminel</i> et de l'Énoncé canadien de principes fondamentaux de justice relatifs aux victimes d'actes criminels Aider les provinces et les territoires à s'adapter à des changements dans leur charge de travail Échange de données accru Meilleure connaissance des services aux victimes | <ul style="list-style-type: none"> Meilleures pratiques relativement à la mise en oeuvre des dispositions du <i>Code criminel</i> Perception accrue que les victimes connaissent bien le système de la justice pénale Accès accru des victimes aux services qui leur sont destinés Prestation plus uniforme des services | <ul style="list-style-type: none"> Réduction du traumatisme subi par les victimes participant au SJP Confiance accrue dans le SJP Meilleure compréhension des besoins des victimes Changement d'attitude du personnel du SJP à l'égard des victimes Amélioration de la satisfaction des victimes à l'égard du SJP |
| Appui accordé aux organismes de soutien des victimes et appui accordé aux victimes auxquelles ils viennent en aide | <ul style="list-style-type: none"> Ententes de subventions et de contributions Projets pilotes Rapports sur l'évaluation des projets Échange de données | | <ul style="list-style-type: none"> Meilleur dialogue avec les ONG Encourager les ONG à concevoir de nouvelles approches pour aider les victimes Concevoir des projets dans le Nord et en milieu rural Meilleure connaissance des réseaux d'ONG | <ul style="list-style-type: none"> Approches innovatrices pour aider les victimes d'actes criminels Meilleur accès aux services aux victimes Augmentation de la capacité des fournisseurs de services | <ul style="list-style-type: none"> Meilleure participation au SJP Meilleur accès aux services aux victimes Services aux victimes mieux adaptés à leurs besoins Amélioration de la satisfaction des victimes à l'égard du SJP Politiques et programmes reflétant la diversité culturelle des victimes |

ANNEXE B

CADRE D'ÉVALUATION DE L'INITIATIVE POUR LES VICTIMES D'ACTES CRIMINELS

| Enjeux | Questions à examiner | Indicateurs | Sources des données |
|--|--|--|---|
| Phase I - Évaluation formative (début en décembre 2001) | | | |
| 1. Progression des activités menées à ce jour | <ul style="list-style-type: none"> • Quelles activités ont été menées dans le cadre de l'Initiative pour les victimes d'actes criminels? • Quels organismes y ont participé? • Quelles ressources ont été affectées à chacune des activités de l'Initiative? • Existe-t-il des organismes qui devraient participer à ces activités et qui ne le font pas? Le cas échéant, pourquoi n'y participent-ils pas? • La mise en oeuvre de ces activités a-t-elle posé des difficultés? | <ul style="list-style-type: none"> • Activités • Organismes participant aux activités • Fonds affectés à chaque activité | <ul style="list-style-type: none"> • Entrevues menées auprès d'intervenants clés des divers paliers de gouvernement, des ministères fédéraux et d'autres organismes • Examen des documents • Sondage ou entrevues menés auprès des provinces et des territoires • Évaluations de rendement continues |
| 2. Efficacité de la mise en oeuvre de l'Initiative et rôle à cet égard du Centre de la politique concernant les victimes | <ul style="list-style-type: none"> • Quel rôle le Centre de la politique concernant les victimes a-t-il joué dans la mise en oeuvre de l'Initiative? • Le Centre de la politique concernant les victimes constitue-t-il un point de référence principal sur les lois, les politiques, les services et l'appui relatifs aux victimes d'actes criminels? • Dans quelle mesure le Centre a-t-il participé aux efforts de sensibilisation du public aux besoins des victimes et à leur rôle au sein du système de justice pénale? • Dans quelle mesure le Centre de la politique a-t-il réussi à communiquer son ou ses messages aux principaux groupes clients? • Dans quelle mesure le Centre de la politique a-t-il facilité l'application de l'Énoncé canadien de principes fondamentaux de justice relatifs aux victimes d'actes criminels? • Dans quelle mesure les données recueillies ont-elles été diffusées et auprès de quels intervenants l'ont-elles été? • Dans quelle mesure le Centre de la politique a-t-il facilité la consultation et le réseautage entre les principaux intervenants? • Dans quelle mesure les activités de recherche ont-elles répondu aux besoins des intervenants du système de justice pénale? • Dans quelle mesure la structure organisationnelle du Centre de la politique convient-elle à la mise en oeuvre de l'Initiative pour les victimes d'actes criminels? | <ul style="list-style-type: none"> • Uniformité dans les politiques relatives aux victimes • Réduction des chevauchements et des lacunes dans les programmes • Respect du plan et des priorités en matière de recherche • Matériel de communication • Augmentation de la satisfaction des intervenants à l'égard du rôle joué par le gouvernement fédéral • Meilleure connaissance du Centre de la politique • Création d'un réseau de spécialistes • Financement de projets de sensibilisation du public aux questions juridiques | <ul style="list-style-type: none"> • Entrevues menées auprès d'intervenants clés des divers paliers de gouvernement, des ministères fédéraux et d'autres organismes • Sondage ou entrevues menés auprès des provinces et des territoires • Sondage mené auprès des victimes • Sondages menés auprès des défenseurs des droits des victimes • Sondages menés auprès du personnel du système de justice pénale • Évaluations de rendement continues |
| 3. Étendue de la coordination et de l'intégration des activités | <ul style="list-style-type: none"> • Quelles activités ont été coordonnées jusqu'ici? Quels intervenants ont participé à ces activités? • Quelle relation le Centre de la politique a-t-il établie avec les autres intervenants du système de justice pénale? • Quels types de partenariats et de liens ont été établis avec les autres paliers de gouvernement? Avec les autres initiatives du ministère? Avec les autres ministères fédéraux? Avec les organismes non gouvernementaux? • Dans quelle mesure le Centre de la politique a-t-il coordonné avec efficacité les activités fédérales liées aux victimes d'actes criminels? • La coordination de ces activités a-t-elle mieux permis au Centre de la politique de remplir son rôle? | <ul style="list-style-type: none"> • Projets conjoints • Relations • Activités coordonnées • Ententes ou liens officiels avec d'autres initiatives • Mise en commun de l'information | <ul style="list-style-type: none"> • Entrevues menées auprès d'intervenants clés des autres paliers de gouvernement et de ministères fédéraux • Sondage ou entrevues menés auprès des provinces et des territoires • Examen des documents (MJ et autres ministères) • Évaluations de rendement continues |

CADRE D'ÉVALUATION DE L'INITIATIVE POUR LES VICTIMES D'ACTES CRIMINELS

| Enjeux | Questions à examiner | Indicateurs | Sources des données |
|---|--|---|--|
| <p>4. Efficacité avec laquelle le Fonds d'aide aux victimes a atteint sa clientèle et mesure dans laquelle il est susceptible de réaliser ses objectifs</p> | <ul style="list-style-type: none"> • Combien de propositions le Centre a-t-il reçues? Dans quelle mesure les demandes de fonds répondent-elles aux critères et aux conditions fixés dans les lignes directrices sur le Fonds d'aide aux victimes? • Quelle est la capacité des organismes présentant des propositions? Comprennent-ils les critères de financement? • Combien de propositions ont été rejetées ou dirigées vers d'autres initiatives? • Le Fonds d'aide aux victimes a-t-il été géré efficacement? Peut-on améliorer cette gestion? • Le processus d'octroi des fonds est-il juste et transparent? • Dans quelle mesure le Fonds d'aide aux victimes a-t-il appuyé ou amélioré la mise en œuvre des dispositions législatives par les provinces et les territoires, et en particulier la mise en œuvre des dispositions du <i>Code criminel</i>? • Dans quelle mesure le Fonds d'aide aux victimes a-t-il favorisé des approches innovatrices pour répondre aux besoins des victimes d'actes criminels? • Dans quelle mesure le Fonds d'aide aux victimes a-t-il contribué à la conception et à l'amélioration des services aux victimes dans le Nord, dans les milieux ruraux et dans les collectivités autochtones? • Dans quelle mesure le Fonds d'aide aux victimes a-t-il accordé une aide d'urgence aux victimes connaissant des difficultés graves ou inhabituelles pour leur permettre de participer aux audiences sur la libération conditionnelle anticipée? • Les autres paliers de gouvernement et les ONG connaissent-ils suffisamment bien l'existence du Fonds? • Dispose-t-on de ressources suffisantes pour financer les projets? • Dans quelle mesure les projets financés sont-ils viables? • Dans quelle mesure les projets financés par l'intermédiaire du Fonds d'aide aux victimes sont-ils parvenus à obtenir des fonds d'autres sources de financement? Comment les frais des projets sont-ils partagés dans la plupart des cas? | <ul style="list-style-type: none"> • Nombre de projets financés pour chaque composante • Nombre d'organismes financés pour chaque composante • Nombre de demandes présentées (ayant été financées ou non) • Nombre de projets financés conjointement avec d'autres initiatives du MJ • Types d'activités financées • Capacité des organismes financés • Répartition géographique • Types d'organismes ayant présenté une demande de fonds • Niveau de satisfaction à l'égard de l'aide reçue | <ul style="list-style-type: none"> • Entrevues menées auprès d'intervenants clés des divers paliers de gouvernement et de ministères fédéraux • Examen des documents • Sondage ou entrevues menés auprès des provinces et des territoires • Sondages menés auprès des défenseurs des droits des victimes • Sondage mené auprès d'organismes non gouvernementaux • Évaluations de rendement continues |
| <p>5. Mesure dans laquelle l'Initiative pour les victimes d'actes criminels aide les provinces et les territoires à appliquer les modifications apportées au <i>code criminel</i></p> | <ul style="list-style-type: none"> • Dans quelle mesure les activités menées dans le cadre de l'Initiative pour les victimes d'actes criminels ont-elles aidé les provinces et les territoires à appliquer les dispositions du <i>Code criminel</i>? • Comment les consultations ont-elles contribué à aider les provinces et les territoires à appliquer les dispositions du <i>Code criminel</i>? • Dans quelle mesure le Centre de la politique concernant les victimes a-t-il pu faire une analyse comparative des conséquences de l'application des dispositions du <i>Code criminel</i> pour les provinces et les territoires? • L'échange de données entre les intervenants appuie-t-il efficacement le Centre? • Dans quelle mesure le Centre a-t-il favorisé l'échange de données entre les intervenants? | <ul style="list-style-type: none"> • Pertinence de la recherche pour les intervenants • Changements dans la charge de travail des provinces et des territoires • Mesure dans laquelle les provinces et les territoires répondent aux besoins des victimes • Degré de satisfaction du GTFPT à l'égard de l'échange de données | <ul style="list-style-type: none"> • Sondage ou entrevues menés auprès des provinces et des territoires • Recherche comparative du Centre de la politique sur les conséquences du projet de loi C-79 |

CADRE D'ÉVALUATION DE L'INITIATIVE POUR LES VICTIMES D'ACTES CRIMINELS

| Enjeux | Questions à examiner | Indicateurs | Sources des données |
|--|---|---|--|
| Phase II – Évaluation sommative (début en janvier 2004) | | | |
| <p>6. Remise en question de la pertinence et de la raison d'être de l'Initiative pour les victimes d'actes criminels</p> | <ul style="list-style-type: none"> • La sensibilisation au rôle des victimes dans le système de justice pénale a-t-elle augmenté depuis le lancement de l'Initiative et la création du Centre de la politique? • L'Initiative pour les victimes d'actes criminels continue-t-elle d'être nécessaire? • Quelles devraient être l'orientation et les priorités futures de l'Initiative pour les victimes d'actes criminels? • Quel devrait être le rôle à long terme du Centre de la politique concernant les victimes d'actes criminels? | <ul style="list-style-type: none"> • Perceptions qu'ont les victimes et les défenseurs des droits des victimes : <ul style="list-style-type: none"> ○ du Centre de la politique concernant les victimes d'actes criminels ○ de l'Énoncé canadien de principes fondamentaux de justice relatifs aux victimes d'actes criminels ○ de l'information disponible sur le système de justice pénale | <ul style="list-style-type: none"> • Entrevues menées auprès d'intervenants clés des divers paliers de gouvernement et des ministères fédéraux • Sondages menés auprès des victimes • Sondages menés auprès des défenseurs des droits des victimes • Sondage mené auprès du personnel du système de justice pénale • Évaluations du rendement continues |
| <p>7. Efficacité avec laquelle l'Initiative pour les victimes d'actes criminels a atteint ses objectifs</p> | <ul style="list-style-type: none"> • Dans quelle mesure le Centre de la politique a-t-il atteint ses objectifs? • Dans quelle mesure les défenseurs des droits des victimes ont-ils l'impression qu'ils influent sur l'élaboration des politiques et des lois visant les victimes d'actes criminels? • Comment les projets financés ont-ils contribué à accroître la capacité du Centre de la politique en matière d'élaboration des politiques? • Dans quelle mesure la confiance des victimes dans le système de justice pénale a-t-elle augmenté? Qu'en est-il de la confiance du public? • Dans quelle mesure la capacité du gouvernement en matière d'élaboration des politiques et des lois a-t-elle augmenté? | <ul style="list-style-type: none"> • Perceptions du public à l'égard du système de justice pénale • Perceptions des intervenants clés | <ul style="list-style-type: none"> • Entrevues menées auprès d'intervenants clés des divers paliers de gouvernement et des ministères fédéraux • Sondages menés auprès des victimes • Sondage mené auprès des défenseurs des droits des victimes • Sondage mené auprès du personnel du système de justice pénale • Évaluations de rendement continues |

CADRE D'ÉVALUATION DE L'INITIATIVE POUR LES VICTIMES D'ACTES CRIMINELS

| Enjeux | Questions à examiner | Indicateurs | Sources des données |
|--|---|--|---|
| <p>8. Succès de l'Initiative pour les victimes d'actes criminels</p> | <ul style="list-style-type: none"> • Quelle a été l'incidence de l'Initiative sur les provinces et les territoires? Sur les victimes d'actes criminels? Sur les défenseurs des droits des victimes? Sur les autres ministères jouant un rôle au sein du système de justice pénale? • L'Initiative a-t-elle eu des conséquences inattendues (positives ou négatives)? • Quelle a été l'incidence de l'Initiative pour ce qui est de l'application par les provinces et les territoires des modifications apportées au <i>Code criminel</i>? • Dans quelle mesure la recherche a-t-elle permis d'évaluer les conséquences des modifications apportées au <i>Code criminel</i> et dans quelle mesure les résultats de cette recherche ont-ils été communiqués aux provinces et aux territoires? • Quelle a été l'incidence de l'application de l'Énoncé canadien de principes fondamentaux de justice relatifs aux victimes d'actes criminels? • Quelle a été l'incidence des projets financés? • Dans quelle mesure le financement a-t-il aidé les organismes non gouvernementaux à concevoir des approches innovatrices pour venir en aide aux victimes d'actes criminels? • La sensibilisation au rôle des victimes au sein du système de justice pénale a-t-elle augmenté (victimes, public, personnel du système de justice pénale)? • Les ONG sont-ils davantage en mesure de présenter une proposition de financement pour la mise en œuvre de projets et de services en vue d'aider les victimes? | <ul style="list-style-type: none"> • Changements dans les attitudes du personnel du système de justice pénale • Augmentation de la sensibilisation • Augmentation du nombre de projets innovateurs • Amélioration de la capacité en matière d'élaboration de politiques • Données sur les conséquences des modifications apportées au <i>Code criminel</i> • Perceptions des victimes à l'égard du système de justice pénale | <ul style="list-style-type: none"> • Entrevues menées auprès d'intervenants clés des divers paliers de gouvernement et des ministères fédéraux • Sondage mené auprès des provinces et des territoires • Sondages menés auprès des victimes • Sondages menés auprès des défenseurs des droits des victimes • Sondage mené auprès du personnel du système de justice pénale • Données de Statistique Canada • Statistiques du MJ • Examen des documents • Évaluations de rendement continues |
| <p>9. Moyens de rechange pour mieux réaliser les objectifs énoncés dans l'Initiative pour les victimes d'actes criminels</p> | <ul style="list-style-type: none"> • Existe-t-il d'autres moyens d'accroître la confiance des victimes dans le système de justice pénale? • Existe-t-il d'autres moyens de mieux réaliser les objectifs énoncés dans l'Initiative pour les victimes d'actes criminels? • Dans quelle mesure le Centre de la politique a-t-il permis d'obtenir des fonds ou une aide auprès d'autres partenaires au sein du ministère et à l'extérieur de celui-ci? • Comment les relations et les liens établis par le Centre de la politique concernant les victimes d'actes criminels l'ont-ils aidé à réaliser ses objectifs? • Existe-t-il des pratiques exemplaires dont il conviendrait de faire part aux intervenants? • Quels enseignements peut-on tirer de l'expérience de l'Initiative? • Existe-t-il des moyens plus économiques de réaliser les objectifs énoncés dans l'Initiative pour les victimes d'actes criminels? • Quelles sont les forces et les faiblesses de l'Initiative? • Quels aspects de l'Initiative conviendrait-il d'améliorer? | <ul style="list-style-type: none"> • Mécanismes de rechange permettant de réaliser les objectifs | <ul style="list-style-type: none"> • Entrevues menées auprès d'intervenants clés des divers paliers de gouvernement et des ministères fédéraux • Sondage ou entrevues menés auprès des provinces et des territoires • Sondages menés auprès des victimes • Sondages menés auprès des défenseurs des droits des victimes • Sondage mené auprès du personnel du système de justice pénale |